

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.

Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.

Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.

Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.

Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.

Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.

Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.

Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.

A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 35
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE
LA SANTÉ

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle, bénéficier d'une subvention.

A cette date, le reste à répartir de la ligne budgétaire pour les associations de santé est de **1070 euros**.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour des associations travaillant dans le domaine de la santé, il vous est proposé en accord avec votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement à chacune des associations suivantes au titre de l'année 2009.

Associations	2009
Association pour le Don du Sang Bénévole	100
Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix d'Auvergne	100
Association des Malades et Handicapés	100
Association Française des Hémophiles – Comité Auvergne	120
Association pour le Don d'Organes et Tissus Humains – ADOT 63	100
Association Santé Cancer	100
Société Française La Croix Bleue	150
S.O.S.Suicide Phénix	100
Vie Libre - La Soif d'en Sortir	100
Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers – AVMEH 63	100
TOTAL	1070

Association AVENIR SANTE

Cette association, dont le siège social est à Lyon, a pour vocation d'améliorer et de préserver la santé des jeunes (12-25 ans) :

- en menant des actions de prévention des comportements à risque (alcool, tabac, maladies sexuellement transmissibles...) et de promotion de la santé dans les différents collèges, lycées et universités,
- en réalisant des supports d'information de prévention à destination des jeunes,
- en créant des événements « grand public » en partenariat avec d'autres structures de prévention,
- en permettant la formation de ses intervenants (étudiants en Médecine, Pharmacie, Sciences Sanitaires et Sociales) et d'en assurer le suivi.

La subvention sollicitée est de 1530 euros.

Il est à noter que l'Association AVENIR SANTE a perçu une subvention d'un montant de 1530 euros en 2008 reconduite au BP 2009 compte tenu de la régularité des actions accomplies.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission de reconduire la subvention de 1530 euros à cette association, au titre de l'année 2009.

Prévention Routière

La Prévention Routière a pour but de mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation.

Dans le cadre de ses actions d'intérêt général, la Prévention Routière a proposé à la Ville de Clermont-Ferrand de réaliser un certain nombre d'actions de sensibilisation à la conduite de ses agents circulant en voiture, en camion, en scooter.

Ainsi, depuis de nombreuses années, un certain nombre d'employés municipaux a pu bénéficier de ces actions visant à prévenir les accidents de la circulation tant pour eux-mêmes que pour des tiers.

La subvention sollicitée est de 3050 euros.

Il est à noter que la Prévention Routière a perçu une subvention d'un montant de 3050 euros en 2008 reconduite au BP 2009 compte tenu de la régularité des actions accomplies par cette association notamment auprès de la Ville de Clermont-Ferrand.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en accord avec votre commission de reconduire la subvention de 3050 euros à cette association, au titre de l'année 2009.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2009

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,
Françoise NOUHEN

